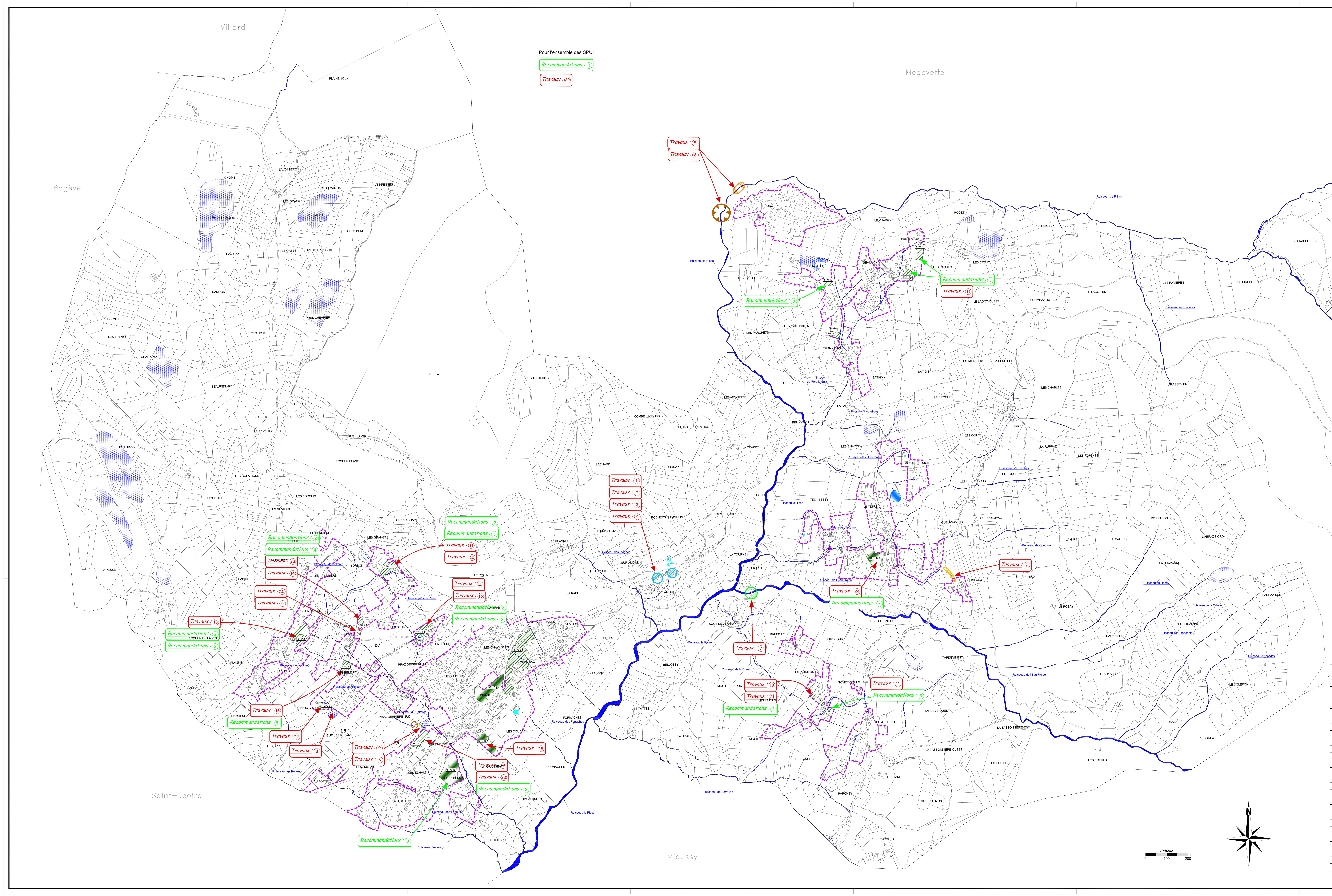

Dysfonctionnement	Travaux (Tvx)	Nature des travaux
D1	Tvx1	Protections rapprochées (mise en place de drains) au besoin pour les habitations existantes exposées.
D1	Tvx2	Mise en place de dispositifs pour canaliser les eaux pluviales sur la route D26 (compétence CD74).
D1	Tvx3	Réduction de la vulnérabilité (diminuer l'exposition de biens aux risques). Nous recommandons de limiter l'urbanisation sur les terrains soumis à cet aléas.
D1	Tvx4	Réaliser une étude hydrogéologique approfondie pour établir précisément l'origine de ces arrivées d'eau et proposer des solutions adaptées.
D2	Tvx5	Aménagement d'une plage de dépôt de façon à empêcher la remontée du lit aval
D2, D6, D7	Tvx6	Renforcer les berges notamment dans les zones de vitesse maximal du courant.
D3, D4	Tvx7	Des dispositions doivent être prises pour l'entretien des réseaux et des cours d'eau.
D5	Tvx8	Créer un exutoire en rejoignant un réseau hydrographique, ce qui rendra également ce fossé fonctionnel pour l'évacuation des eaux pluviales en cas de constructions sur la parcelle voisine
D6	Tvx9	Mettre en place des dispositifs en amont pour réguler le débit d'eau.
D7	Tvx10	Marquer d'avantage le cours d'eau.
Secteur Potentiellement Urbanisable (SPU)	**Travaux (Tvx) et Recommandation (R)**	**Nature des travaux**
SPU 1, 5, 9, 13, 14	Tvx11	Mettre en place une tranchée drainante ou un fossé pour récupérer les eaux ruisselantes en amont du secteur.
SPU 1	Tvx12	Réconforter l'exutoire.
SPU 2	Tvx13	Réconforter les ruisseaux.
SPU 3	Tvx14	Réconforter les berges du ruisseau notamment sur les partie en amont du busage.
SPU 5	Tvx15	Réaliser une étude hydrogéologique approfondie pour identifier pour identifier les axes de ruissellement et les résurgences et pour proposer des mesures de gestions de ces ruissellements et de cette résurgence.
SPU 4, 12	Tvx16	Obtenir les servitudes nécessaires pour traverser des parcelles privées.
SPU 6	Tvx17	Définir et créer un exutoire pour le fossé existant.
SPU 10 et 16	Tvx18	Définir et créer un exutoire pour le secteur.
SPU 7	Tvx19	Mettre en place un dispositif pour réguler le débit dans du fossé amont et réconforter ces berges.
SPU 7	Tvx20	Redimensionner ce fossé.
SPU 10, 12	Tvx21	Mettre en place une tranchée drainante pour les eaux de la route et orienter les eaux vers un exutoire viable.
Pour l'ensemble des SPU	R1	Informer les propriétaires riverains sur leurs droits et obligations pour le bon fonctionnement des cours d'eau.
Pour l'ensemble des SPU	Tvx22	Compenser l'imperméabilisation par des dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des EP vers l'exutoire.
SPU 3	Tvx23	Mettre en place une tranchée drainante ou un fossé en amont des futures constructions.
SPU 17	Tvx24	Obtenir les servitudes nécessaires pour traverser des parcelles privées.
SPU 1, 2, 3, 5	R2	Respecter les reculs réglementaires vis-à-vis des cours d'eau. Prévenir tout stockage ou dépôts dans le lit majeur du cours d'eau et à fortiori à proximité du lit mineur (recul de 10m préconisé). Respecter les
SPU 1, 2, 5, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 17	R3	Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de fossés, de haies, ...)
SPU 3	R4	Eliminer au mieux la renouée et éviter sa propagation.

Département de la HAUTE-SAVOIE

Onnion

Commune d'ONNION

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

Volet Eaux Pluviales

- Travaux et recommandations -

Réglementation Article L2224-10 du CGCT -

"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :
- Fossé
- Réseau EP

Divers :
- Contour PLU (Zones U et AU)
- SPU 1 — Secteur Potentiellement Urbanisable
- Zone Humide (Inventaire départemental)
- Zone Humide (carte de faisabilité de l'assainissement autonome)
- Réseau hydrographique

Travaux et recommandations:
- Travaux : 22 — Travaux préconisés
- Recommandations : 1 — Recommandations

Date : Mai 2018
Echelle : 1/5000
Fichier : Zonage_EP_Onnion.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT Ingénieurs conseils
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
Eau, Assainissement, Environnement